



KPMG SA
12 rue Papiou de la Verrie
Les Parcs d'Orgemont II
Bâtiment 1
49000 Angers

Association BTP CFA Pays de la Loire

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023
Association BTP CFA Pays de la Loire
9 rue Marcel Sembat 44100 NANTES

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 14-30080101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (private company limited by guarantee)

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre



KPMG SA
12 rue Papiou de la Verrie
Les Parcs d'Orgemont II
Bâtiment 1
49000 Angers

Association BTP CFA Pays de la Loire

9 rue Marcel Sembat 44100 NANTES

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

À l'assemblée générale de l'association BTP CFA Pays de la Loire,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association BTP CFA Pays de la Loire relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Règles et principes comptables

La note « 5. Principes et méthodes comptables – 5.1 Principes généraux » page 10 de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation des quotes-parts des subventions d'investissement inscrites au compte de résultat.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre association, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Provisions pour risques et charges

Votre association constitue des provisions pour couvrir les risques et charges, telles que décrites dans la note « Provisions pour risques et charges » pages 14 et 15 de l'annexe.

Nous avons procédé à l'appréciation des approches retenues par l'association sur la base des éléments disponibles à ce jour et mis en œuvre des tests pour vérifier, par sondage, l'application de ces méthodes.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.



Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;



- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Angers, le 29 mars 2024

KPMG SA

Signature
numérique de
Dominique
Grignon

Dominique GRIGNON

Associé

Actif		Exercice au 31/12/23			Exercice précédent	
		Montant brut	Dépréciation	Montant net	au 31/12/22	
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement				
		Frais de recherche et de développement				
	Donations temporaires d'usufruit					
	Concessions, brevet, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	303 452 €	303 385 €	67 €	1 467 €	
	Autres immobilisation incorporelles en cours					
	Avances et acomptes					
	TOTAL	303 452 €	303 385 €	67 €	1 467 €	
	Immobilisations corporelles	Terrains	3 570 520 €	531 986 €	3 038 534 €	2 952 407 €
		Constructions	64 504 604 €	39 577 214 €	24 927 389 €	25 590 998 €
		Inst. techniques, mat. out. Industriels	18 765 439 €	16 170 679 €	2 594 760 €	2 669 939 €
autres immobilisations corporelles		7 459 683 €	6 046 625 €	1 413 058 €	1 247 888 €	
TOTAL		95 467 862 €	62 326 504 €	33 141 357 €	33 711 388 €	
	Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	- €	- €	- €	- €	
Immobilisations financières (2)	Participations et créances rattachées					
	Autres titres immobilisés					
	Prêts					
	Autres immobilisations financières	44 764 €		44 764 €	40 688 €	
TOTAL	44 764 €	- €	44 764 €	40 688 €		
TOTAL I		95 816 078 €	62 629 889 €	33 186 188 €	33 753 543 €	
	Stock et encours	529 093 €	2 200 €	526 893 €	506 384 €	
	Avances et acomptes versés sur commande	255 013 €		255 013 €	221 411 €	
Créances (3)	Créances clients, usagers et comptes rattachés	17 032 396 €	30 949 €	17 001 448 €	16 682 646 €	
	Créances reçues par legs ou donations					
	Autres	650 486 €		650 486 €	443 809 €	
	TOTAL	17 682 882 €	30 949 €	17 651 934 €	17 126 455 €	
Divers	Valeurs mobilières de placement	800 000 €		800 000 €	800 000 €	
	Instruments de trésorerie					
	Disponibilités	26 208 295 €		26 208 295 €	21 984 471 €	
	Charges constatées d'avance (4)	167 963 €		167 963 €	148 296 €	
TOTAL	27 176 257 €	- €	27 176 257 €	22 932 767 €		
TOTAL II		45 643 246 €	33 149 €	45 610 097 €	40 787 017 €	
Frais d'émission d'emprunt (III)						
Primes de remboursement des emprunts (IV)						
Ecart de conversion - Actif (V)						
TOTAL DE L'ACTIF (I+II+III+IV+V)		141 459 323 €	62 663 038 €	78 796 285 €	74 540 560 €	

Passif		Exercice 2023	Exercice précédent 2022	
	Sans droit de	Fonds propres sans droit de reprise		
		Fonds propres statutaires Fonds propres complémentaires		
	Avec droit de	Fonds propres avec droit de reprise		
		Fonds propres statutaires Fonds propres complémentaires		
Fonds propres	Ecart de réévaluation		= €	= €
	Réserves	Réserves statutaires ou contractuelles		
		Réserves pour projet de l'entité	23 638 146 €	17 484 238 €
		Autres	3 419 110 €	3 419 110 €
		Report à nouveau	583 469 €	583 469 €
		Excédent ou Déficit de l'exercice	5 399 219 €	6 153 908 €
	<i>Situation nette</i>		33 039 944 €	27 640 725 €
		Fonds propres consommables		
		Subventions d'investissement	29 594 390 €	31 447 114 €
		Provisions réglementées		
TOTAL I		62 634 333 €	59 087 840 €	
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations			
	Fonds dédiés			
TOTAL FONDS REPORTEES ET DEDIEES II		- €	- €	
Provisions	Provisions pour risques		680 407 €	498 848 €
	Provisions pour charges		2 336 507 €	2 291 666 €
	TOTAL PROVISIONS III		3 016 914 €	2 790 514 €
Dettes	Emprunts obligataires et assimilés			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)		1 413 270 €	1 439 940 €
	Emprunts et dettes financières divers (2)			
	Avances et acomptes reçus (3)		9 151 €	19 608 €
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		2 042 634 €	1 890 340 €
	Dettes des legs ou donations			
	Dettes fiscales et sociales		4 339 919 €	4 111 627 €
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		271 706 €	115 756 €
	Autres dettes		2 460 460 €	2 480 661 €
	Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance		2 607 898 €	2 604 275 €	
TOTAL IV		13 145 038 €	12 662 206 €	
Ecart de conversion passif (V)				
TOTAL DU PASSIF (I+I bis+II+III+IV+V)		78 796 285 €	74 540 560 €	

Compte de résultat		Exercice 2023	Exercice précédent 2022
Produits d'exploitation	Cotisations		
	Ventes de biens et services		
	Ventes de biens	69 784 €	70 061 €
	<i>dont ventes de dons en nature</i>		
	Ventes de prestations	41 313 901 €	38 986 409 €
	<i>dont parrainages</i>		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation	1 427 681 €	735 554 €
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels	129 050 €	189 635 €
Mécénats			
Legs, donations et assurances-vie			
Contributions financières			
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	734 305 €	789 431 €	
Utilisations des fonds dédiés			
Autres produits	3 212 931 €	3 489 056 €	
	Total des produits d'exploitation I	46 887 652 €	44 260 146 €
Charges d'exploitation	Marchandises Achats	3 574 676 €	3 801 516 €
	Variation de stocks	- 22 709 €	- 72 761 €
	Autres achats et charges externes (1)	9 978 309 €	8 565 452 €
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés	1 515 862 €	1 337 620 €
	Salaires et traitements	16 389 757 €	15 377 890 €
	Charges sociales	6 034 649 €	5 485 432 €
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations	3 405 232 €	3 295 029 €
	Dotations aux provisions	502 848 €	153 801 €
	Reports en fonds dédiés		
	Autres charges	194 978 €	165 105 €
	Total des charges d'exploitation II	41 573 602 €	38 109 084 €
	Résultat d'exploitation (I-II)	5 314 050 €	6 151 062 €
Produits financiers	De participations	253 €	138 €
	D'autres valeurs mobilières de placement et créances d'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés	298 405 €	36 309 €
	Reprises sur provisions, transferts de charges		
	Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			
	Total des produits financiers III	298 658 €	36 447 €
Charges financières	Dotations financières aux amortissements et provisions		
	Intérêts et charges assimilées	41 294 €	38 145 €
	Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			
	Total des charges financières IV	41 294 €	38 145 €
	Résultat financier (III-IV)	257 364 €	1 698 €
	Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)	5 571 415 €	6 149 364 €
Produits exceptionnels	Sur opérations de gestion		
	Sur opérations en capital	12 850 €	33 126 €
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
	Total des produits exceptionnels V	12 850 €	33 126 €
Charges exceptionnelles	Sur opérations de gestion	225 €	60 €
	sur opérations en capital		
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	114 884 €	13 311 €
	Total des charges exceptionnelles VI	115 109 €	25 078 €
	Résultat exceptionnel (V-VI)	- 102 259 €	8 048 €
Participation des salariés aux résultats (VII)			
Impôts sur les bénéfices (VIII)		69 937 €	3 504 €
	Total des produits (I+II+V+IX) XI	47 199 160 €	44 329 719 €
	Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII+X) XII	41 799 942 €	38 175 811 €
	Excédent ou Déficit (XI - XII)	5 399 219 €	6 153 908 €

ANNEXE AUX COMPTES DE L'EXERCICE

Clos le 31 décembre 2023

1. OBJET SOCIAL

L'objet social de notre entité est décrit ainsi dans les statuts :

- Gérer, dans le cadre de son action en faveur de l'apprentissage et conformément aux articles R. 6232-1 et suivants du code du Travail, les centres de formation d'apprentis (CFA)
- Créer et gérer un ou plusieurs autres CFA ou structure(s) de formation professionnelle initiale prévue(s) par la loi telles que les unités de formation par alternance (UFA)
- Gérer les activités résultant de la gestion de CFA telles que l'hébergement et la restauration
- Conventionner, le cas échéant, pour intervenir en faveur des apprentis du bâtiment avec toute autre structure de gestion de l'apprentissage
- Organiser des actions de formation professionnelle continue.

Les organes statutairement compétents de notre entité ont fixé différents objectifs pour réaliser l'objet social. Ces objectifs constituent le "projet de notre entité" pour lequel des réserves sont constituées le cas échéant dans nos fonds propres.

2. NATURE ET PERIMETRE DES ACTIVITES OU MISSIONS SOCIALES REALISEES

La nature des activités ou missions sociales réalisées durant l'exercice peut être résumée ainsi :

- Apprentissage
- Formation continue et insertion professionnelle
- Activités annexes (hébergement - restauration).

Ces 3 domaines d'activité se sont exercés principalement dans les Pays de la Loire.

3. DESCRIPTION DES MOYENS MIS EN OEUVRE

Les principaux moyens mis en œuvre par notre entité afin de réaliser les activités décrites au paragraphe précédent sont les suivants :

Investissements 2023

Rubriques	Montant TTC	Financement			A préciser
		Constructys	Réserves	Autres	
Investissements en Equipements	2 418 147 €	561 463 €	1 270 476 €	586 208 €	TA et CONSEIL REGIONAL
Travaux immobilisés et en cours	1 007 069 €		1 007 069 €		
TOTAL	3 425 216 €	561 463 €	2 277 545 €	586 208 €	

Ressources humaines

Evolution de l'effectif salariés (y compris apprentis)

	Au 31/12/22	Au 31/12/23	Evolution
Direction	39	36	-3
Animation	19	16	-3
Enseignement	273	280	7
Administratif	82	91	9
Entretien	10	10	0
TOTAL	423	433	10
Soit équivalent temps plein	407	419	12
Effectif ETP moyen sur l'année	386	409	23

Augmentation de la valeur de point en avril 2023 + 4,19 %, évolution salariale à l'ancienneté.

4. FAITS CARACTERISTIQUES D'IMPORTANCE SIGNIFICATIVE, DE L'EXERCICE ET POSTERIEURS A LA CLOTURE

4-1 Faits caractéristiques de l'exercice

L'exercice a été caractérisé par les faits d'importance significative suivants :

4-1-1 Chiffre d'affaires Apprentissage

Le chiffre d'affaires 2023 a été établi à partir du logiciel YPAREO pour les contrats débutants à compter du 01/01/2020. Les factures à établir ont pu être calculées à partir d'un export nominatif. Certains contrats ne sont toujours pas financés (absence d'accord de prise en charge, blocage suite rupture...). Une provision a pu être constatée lorsque le risque de perte était avéré. Pour la partie chiffre d'affaires "reprise de stock" (début de contrat avant le 01/01/2020), certains contrats ont été payés à tort par les OPCO. L'ensemble des écarts constatés a fait l'objet d'un produit constaté d'avance à l'arrêté des comptes 2023.

4-1-2 Taxe d'Apprentissage et utilisation du report

Depuis le 1er janvier 2020, les CFA ne sont plus habilités à percevoir la taxe d'apprentissage en numéraire. Seuls les dons en nature sur la partie, 13 % de taxe d'apprentissage est recevable.

Rubriques	Montant	Affectation	
		Fonctionnement	Investissement
Montant de la collecte 2023 en nature	105 486 €	85 717 €	19 770 €
Utilisation de report de taxe antérieure	386 539 €		386 539 €

Report de taxe au 01/01/2023 :	752 808 €
Report de taxe au 31/12/2023 :	366 269 €

Utilisation du report :

Le report de taxe d'apprentissage sera utilisé pour financer des investissements sur les exercices 2024 et 2025.

4-1-3 Projet immobiliers/Emprunts

Plusieurs projets engagés sur cet exercice 2023 :

a) Suite achat d'un local couverture sur le site de ST BREVIN

Le local atelier couverture de 400 m² acheté en juin 2022 et réaménagé fin 2022 a été immobilisé début 2023 pour une valeur globale de 909 616 €.

b) Projet de construction Ateliers LA ROCHE SUR YON

La construction des ateliers plâtre, carrelage et piscine a débuté en février 2024. Seuls des frais d'architecte et honoraires techniques sont comptabilisés sur l'année 2023. Cette construction est financée par deux emprunts de 2 684 k€ souscrits auprès du CIC et débloqués partiellement pour 338 K€ ainsi qu'une subvention de Constructys de 1 250K €.

c) Construction d'un bâtiment multimédia ST-HERBLAIN

Ce projet initié en 2022 a été abandonné courant 2023 faute d'obtention de subvention CCCA-BTP.

d) Construction d'un bâtiment semi couvert ST-HERBLAIN

Un autre projet moins ambitieux de construction d'un bâtiment semi couvert a été acté courant 2023 : première estimation financière 2 678 400 €. L'emprunt CIC initialement obtenu pour le bâtiment multimédia a été transféré sur ce second projet.

Financement déjà obtenu du Conseil Régional : 800 000 €.

L'année 2024 sera consacrée au choix de l'AMO et au chiffrage du projet.

Début des travaux prévu : janvier 2025. Une demande de subvention sera alors effectuée auprès de CONSTRUCTYS.

e) Extension bâtiment ANGERS

L'extension du bâtiment du site de Darwin a débuté en 2023 pour un budget global, y compris les aménagements, de 1 450 K€.

Des immobilisations en cours ont été constatées à hauteur de 160 K€ au bilan 2023 en fonction de l'avancement des travaux.

f) Rénovation LE MANS

La rénovation et l'isolation des façades ont commencé en 2023 pour un budget global de 2,5 M€.

Des immobilisations en cours ont été constatées à la clôture pour 604 K€. Ce projet est financé à hauteur de 827 K€ par la Région Pays de La Loire.

4-1-4 Accord d'intéressement

Un accord d'intéressement a été signé le 28 juin 2022. Compte-tenu du résultat courant avant impôt 2023, une charge à payer a été comptabilisée à hauteur de 832 745 €.

4-2 Faits caractéristiques postérieurs à la clôture

Aucun fait caractéristique d'importance significative n'est à signaler postérieurement à la clôture de l'exercice.

5. Principes et méthodes comptables

5-1 Principes généraux

Le règlement ANC 2018-06 s'applique aux comptes afférents aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2020. Il peut être appliqué par anticipation pour l'exercice en cours à sa date de publication (le 30/12/2018).

Les comptes annuels de notre entité pour cet exercice clos ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce, aux dispositions spécifiques applicables du règlement ANC 2018-06 et, à défaut d'autres dispositions spécifiques, à celles du règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général.

Pour plus de lisibilité du résultat d'exploitation, les quotes-parts de subventions virées au résultat ont été intégrées aux produits d'exploitation au même titre que les dotations aux amortissements et non en exceptionnel comme le prévoit le plan comptable général.

5-1-1 Changement d'estimation

Notre entité n'a effectué aucun changement d'estimation ayant un impact significatif.

INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

BILAN ACTIF

Immobilisations incorporelles - Mouvements principaux

Rubriques	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles - Mouvements principaux	303 452 €	0 €	0 €	303 452 €

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production. Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur comptable.

Immobilisations incorporelles - Amortissements pour dépréciation

Type d'immobilisations	Mode	Durée
Frais d'établissement		
Frais de recherche et de développement		
Droit au bail		
Fonds commercial		
Logiciels	linéaire	1 à 3 ans

Immobilisations corporelles et financières - Mouvements principaux

Rubriques	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Virement compte à compte	Diminutions	Valeur brute à la clôture de l'exercice
Immobilisations corporelles	91 764 832 €	3 041 127 €		505 714 €	94 300 245 €
Immobilisations en cours	1 250 156 €	1 528 247 €		1 610 786 €	1 167 617 €
Avances et acomptes	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Immobilisations financières	40 688 €	4 182 €		106 €	44 764 €
TOTAL	93 055 676 €	4 573 556 €	0 €	2 116 606 €	95 512 626 €

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production. Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur comptable. Les diminutions sont principalement constituées des mises en services d'immobilisations en cours.

Immobilisations corporelles - Amortissements pour dépréciation

Type d'immobilisations	Mode	Durée
Constructions	linéaire	1 à 50 ans
Installations technique, matériel et outillage industriels	linéaire	3 à 20 ans
Matériel de transport	linéaire	1 mois à 5 ans
Matériel de bureau	linéaire	1 à 15 ans
Mobilier de bureau	linéaire	3 à 20 ans
Installations générales	linéaire	3 à 20 ans

Amortissements - Dépréciations des immobilisations corporelles

Situations et mouvements	A	C	D	E
Rubriques	Dépréciations cumulées au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions dépréciations de l'exercice	Dépréciation cumulée à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles	301 986 €	1 467 €	68 €	303 385 €
immobilisations corporelles	59 303 599 €	3 318 122 €	295 217 €	62 326 504 €
Immobilisations financières	0 €	0 €	0 €	0 €
TOTAL	59 605 585 €	3 319 589 €	295 285 €	62 629 889 €

Stock

Les stocks sont évalués selon la méthode FIFO. Le coût d'achat est composé du prix d'achat TTC relevé sur les factures des fournisseurs. Une dépréciation de 2 200 € a été constatée sur un stock ancien de l'atelier gros œuvre d'ANGERS qui ne s'écoule pas depuis plusieurs années.

Avances et acomptes versés sur commande

Des avances sur commandes sont comptabilisées pour un montant total de 255 013 €. Elles concernent notamment des avances sur travaux de réfection de toiture et commande de matériels sur le site de ST-HERBLAIN, et du loyer SULLY payé d'avance pour le 1er trimestre 2024 et d'avance sur mobilité sur La ROCHE SUR YON. Les dénouements seront réalisés sur 2024.

Créances

Créances	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Échéances à moins d'un an	Échéances à plus d'un an
Créances clients et comptes rattachés	1 783 741 €	1 783 741 €	
Autres : clients factures à établir	15 248 655 €	15 248 655 €	
Autres créances (voir détail joint)	650 486 €	650 486 €	
TOTAL	17 682 882 €	17 682 882 €	

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Autres créances

408	Fournisseurs débiteurs	
425	Avance sur salaires	920 €
437-438	Autres organismes sociaux	10 736 €
4411	Subv état	0 €
4417	Subv région fonctionnement	20 180 €
44178	Subv autres organismes	253 004 €
44180	Subv CCCA fonctionnement	140 625 €
44188	Autres subv diverses	29 993 €
448720	Subv à recevoir région équipement	
448736	Subv à recevoir CCCA équipement	0 €
448735	Subv à recevoir CCCA travaux	24 053 €
467800	Subv ASP Aides permis	84 000 €
467	Autres Créances diverses	12 202 €
4687	Produits à recevoir (*)	74 773 €
TOTAL		650 486 €

(*) dont : prestations services, ind transport LE MANS Métropole, remboursement conseiller prud'homales, production électricité

Charges constatées d'avance

167 963 €

dont :

Location, maintenance, voyages éducatifs, communication

BILAN PASSIF
Autres fonds associatifs

Libellé	Solde au début de l'exercice	Augmentations (variation des comptes 131)	Diminutions (variation du compte 139)	Reclassement	Solde à la fin de l'exercice
	A	B	C	D	E
Réserves pour projet de l'entité	17 484 238 €	6 153 908 €			23 638 146 €
Autres réserves	3 419 110 €				3 419 110 €
Report à nouveau	583 469 €				583 469 €
Résultat comptable de l'exercice	6 153 908 €	5 399 219 €	6 153 908 €		5 399 219 €
Subventions d'investissement non renouvelables par l'organisme	31 447 114 €	1 489 667 €	3 342 391 €	0 €	29 594 390 €
TOTAL	59 087 840 €	13 042 794 €	9 496 299 €	0 €	62 634 333 €

Amortissements des subventions

Subventions	Montant Subvention (cptes131)	Reprise 2023 (cpte 777)	Montant repris au 31/12/23 (cpte 139)	Solde net au bilan
TOTAL	90 095 362 €	3 142 283 €	60 500 972 €	29 594 390 €

Provisions pour risques et charges

Rubriques	Provisions au début de l'exercice	Augmentations dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Provision à la fin de l'exercice
Provisions pour risques sociaux	104 963 €	142 375 €		247 338 €
Provision pour autres risques	393 884 €	248 676 €	209 492 €	433 068 €
Provisions pour charges (gros entretien)	746 450 €	107 641 €	191 536 €	662 555 €
Provisions pour charges (PIDR)	1 455 078 €	168 971 €	11 584 €	1 612 465 €
Provisions pour autres charges	90 138 €	3 191 €	31 842 €	61 487 €
TOTAL	2 790 514 €	670 854 €	444 454 €	3 016 914 €

Suivi provision gros entretien

Nature travaux	Programmation				TOTAL
	2024	2025	2026	2027	
Programme réfection éclairage	28 587 €				28 587 €
Rénovation fenêtres/stores	20 000 €	20 000 €	120 861 €		160 861 €
Réfection sol		39 873 €			39 873 €
Gros travaux ateliers		250 000 €	88 448 €		338 448 €
Travaux hébergement	44 000 €				44 000 €
Réfection plafond du gymnase	50 785 €				50 785 €
TOTAUX	143 372 €	309 873 €	209 309 €	0 €	662 555 €

Engagement pris en matière de retraite

Les engagements sont évalués et comptabilisés en application de la recommandation ANC n° 2013-02. La méthode d'évaluation des unités de crédits projetés est appliquée.

Les paramètres suivants ont été retenus pour l'évaluation des engagements au 31/12/2023 :

- Taux d'actualisation retenu : 3,6 %
- Taux de probabilité de présence du salarié : table de probabilité de présence TH04 06
- Taux de progression de salaires : 2 %
- Taux de turn-over : 1,5 %
- Age de départ (volontaire) : 62 ans
- Taux de charges sociales : 47 %

Situation à la clôture :

Engagement total (estimation passif social au 31/12/23) :	2 063 502 €
Engagement couvert au 31/12/23 fonds externalisé net de frais :	451 036 €
Engagement couvert par provision au 31/12/23 :	1 612 465 €

Etat des dettes

Dettes	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéances		
		A moins d'un an	A plus d'un an	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 413 270 €	298 515 €	345 072 €	769 683 €
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 051 785 €	2 051 785 €		
Dettes fiscales et sociales (voir détail joint)	4 339 919 €	4 339 919 €		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	271 706 €	271 706 €		
Autres dettes : charges à payer (voir détail joint) + subvention	2 460 460 €	2 460 460 €		
Produits constatés d'avance (voir détail joint)	2 607 898 €	2 607 898 €		
TOTAL	13 145 038 €	12 030 283 €	345 072 €	769 683 €

Fournisseurs, factures non parvenues :

Dont : énergies, locations, entretien matériel, maintenance, assurances, honoraires, affranchissement, téléphonie, formation, personnel détaché.

PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

Produits hébergement/restauration	359 527 €
Trop perçu CONSTRUCTYS NPEC	2 248 370 €
Subvention examen	
TOTAL	2 607 898 €

DETAIL DES AUTRES DETTES

Clients créditeurs	
Subvention Région	1 953 207 €
Subvention Etat examen	0 €
Subvention CCCA	122 910 €
Subventions autres collectivités	0 €
Taxe d'apprentissage	366 269 €
Charges à payer (*)	18 075 €
TOTAL	2 460 460 €

(*) Divers (Visa à reverser...)

Dettes fiscales et sociales

Personnel	Rémunérations dues	4 300 €
Organismes sociaux	Comité d'entreprise	12 430 €
	Médecine du Travail	6 807 €
	URSSAF	915 300 €
	Caisse retraite + prévoyance	338 022 €
	Divers	2 343 €
	TOTAL	1 274 902 €
Taxes dues sur les rémunérations	Taxe sur les salaires	80 641 €
	Prélèvement à la source	44 968 €
	Formation professionnelle	0 €
	Construction	69 385 €
	TOTAL	194 994 €
Dettes concernant les congés payés, primes et intéressement	Dettes congés, primes et intéressement à payer	1 990 278 €
	Provision charges sociales sur dettes congés, primes et intéressement à payer	671 128 €
	Provisions charges fiscales sur dettes congés, primes à payer	151 890 €
	TOTAL	2 813 296 €
Trésor public	Impôt Société/autres impôts taxes	52 427 €
Produits IJSS	Produits IJSS	
TOTAL GENERAL		4 339 919 €

Informations complémentaires - Titres des placements au 31/12/23

Montant Sicav de trésorerie	800 000 €
Montant sur livret	16 563 487 €
Dépôt à terme	7 400 000 €
Total Produits financiers 2023	298 658 €
dont VMP	
dont livret	136 184 €
dont Autres produits financiers	257 €
dont Comptes à terme	162 217 €
Honoraires commissaires aux comptes pour 2023	41 400 €
Services autres que la certification des comptes	3 480 €

INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

Ventilation des produits d'exploitation

Contrat de professionnalisation et formation continue	2 519 378 €
Financement OPCO NPEC	35 886 868 €
Financement OPCO Frais annexes	1 525 978 €
Ventes diverses	69 784 €
Hébergement	1 068 484 €
Restaurant	108 735 €
Location	69 717 €
mise à disposition de personnel	64 527 €
Autres produits de gestion	269 913 €
Subventions Région + CCCA + Divers	1 341 965 €
Taxe d'apprentissage	85 716 €
Autres produits : quote-part des subventions d'équipements rapportées aux résultats en fonction des amortissements des immobilisations concernées	3 142 282 €
reprise de provisions, transferts de charges	734 305 €
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	46 887 652 €

Engagements donnés sur investissements

Situation au 31/12/2023

6 229 513 €

ANGERS : 805 783 € d'engagement sur extension DARWIN

LA ROCHE SUR YON : 3 751 850 € d'engagements sur projet Atelier Carrelage plâtrerie

LE MANS : 1 671 880 € d'engagement sur rénovation façades

Engagements donnés sur emprunts

Destination	Site	Montant emprunt	Montant restant à débloquer au 31/12/23
Achat local couverture	ST BREVIN	800 000 €	0 €
Construction bâtiment semi couvert	ST HERBLAIN	3 378 000 €	3 055 713 €
Construction bâtiment ateliers	LA ROCHE SUR YON	2 684 000 €	2 346 384 €

Ces emprunts font l'objet d'une hypothèque immobilière.

Engagement hors bilan

BTP CFA Vendée (ex AFORBAT-Vendée) bénéficie au même titre que la Chambre de Métiers de Vendée, d'une convention de mise à disposition avec la Région des Pays de la Loire d'un ensemble immobilier édifié sur un terrain d'environ 8 hectares situé Rond-Point du Coteau à la ROCHE-SUR-YON.

Il est impossible de valoriser cet avantage compte-tenu de la nature de l'activité du locataire et de la convention de relation avec le propriétaire.

Dans le cadre du financement de cet ensemble immobilier, BTP CFA Vendée a versé à la région des Pays de la Loire des fonds de concours s'élevant à 3 872 205 €uros.

Soit une participation pour les réalisations suivantes :

➤ La construction du CFA sur le site du Coteau	:	3 201 430 €
➤ L'acquisition du terrain de stockage en 1994	:	121 959 €
➤ L'extension du pôle électrotechnique en 1995	:	91 469 €
➤ La 1 ^{ère} tranche extension en 1997	:	152 449 €
➤ La 2 ^{ème} tranche extension en 1998	:	304 898 €

Contribution volontaire en nature

Une contribution volontaire en nature est l'acte par lequel une personne physique ou morale apporte à une entité un travail, des biens ou des services à titre gratuit.

L'article 7 des statuts précise la gratuité des fonctions des représentants administrateurs de l'association.

Leur contribution en temps étant principalement liée aux temps de réunions, aucune valorisation n'a été comptabilisée sur l'exercice.

Informations diverses

Loi n° 2006-586 du 23 mai 2006 :

« Les cadres de direction de BTP CFA Pays de la Loire sont considérés comme cadres autonomes conformément à l'article L212-15-3 du code du travail (Cf. Accord national sur l'aménagement et la réduction du temps de travail du personnel de direction des associations gestionnaires des CFA du réseau CCCA-BTP du 07 novembre 2000, qui fonde leur légitimité juridique).

Par voie de conséquence, ils n'entrent pas dans le champ d'application de l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, pour ce qui concerne la publication de leurs rémunérations et de leurs avantages en nature ».